

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE Marché à commandes
De l'appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales
N° 03/UC3SB/BF/2022

Opération : « **Réservation et fourniture de titres de transport aérien pour l'exercice 2022, billets à durée de validité limitée à trois (03) mois** » en lot unique scindé en six (6) items.

En application des dispositions des articles 65, 72 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et En application des dispositions de la article 35 du cahier des charge . le recteur de l'université de Constantine 3 Salah BOUBNIDER informe les soumissionnaires ayant participé à la consultation n°03/UC3SB/BE/2022, concernant l'opération «**Réservation et fourniture de titres de transport aérien pour l'exercice 2022, billets à durée de validité limitée à trois (03) mois** » en lot unique scindé en six (6) items», , lancé le 24 octobre 2022, Qu'à l'issue de l'évaluation des offres ,le contrat est provisoirement attribué à l'offre qualifié techniquement et le moins disant financièrement :

Soumissionnaire	Montant TTC de l'offre (DA)		Note Technique /50 points	Délais d'exécution	NIF	Observation
	Min	Max				
SARL NUMIDIA TRAVEL SERVICE	14 712 000.00	30 050 700. 00	36,00 /50	Une année	001625007148519	Offre qualifiée Techniquement et le moins disant financièrement.

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de l'université au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis d'attribution provisoire.

